



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

REMBOURSEMENT D'UN ETUDIANT BOURSIER

(Uniquement pour l'année universitaire en cours)

(Pour le remboursement de la cotisation de la sécurité sociale, cette demande doit être effectuée avant le 1er décembre à l'UAPV. A compter du 1er janvier, vous pouvez retirer l'imprimé URSSAF à l'accueil du service de la scolarité)

N° UAPV :

Nom (de jeune fille):..... Nom marital :

Prénom:

Adresse de l'étudiant (e) :

.....

☎ :

Courriel:

Inscrit(e) en :

Pièces à fournir :

- photocopie de la carte d'étudiant,
- original & 2 photocopies de l'avis de notification de bourse, ou 2 photocopies de l'avis définitif,
- un relevé d'identité bancaire ou postal original à vos nom et prénom (aucune photocopie ne sera acceptée). Si le RIB n'est pas à vos nom et prénom, joindre une attestation sur l'honneur autorisant le titulaire du RIB à percevoir le remboursement de vos frais d'inscription.

Avignon, le

Signature de l'étudiant (e)

SERVICE DES ETUDES ET DE LA SCOLARITE

Campus centre-ville
Site Ste Marthe
74 rue Louis Pasteur

84029 AVIGNON CEDEX 1

ACCUEIL SCOLARITE

TÉL.: +33 (0)4 90 16 26 27 OU 26 35

Domaine : Droit, Economie, Gestion - Tous
Doctorats

Tél. +33 (0)4 90 16 27 91

Courriel : scola-b@univ-avignon.fr

Domaine : Sciences Humaines et Sociales et
Arts, Lettres, Langues

Tél. +33 (0)4 90 16 27 92

Courriel : scola-c@univ-avignon.fr

Domaine : Sciences, Technologies, Santé - IUT

Tél. +33 (0)4 90 16 27 93

courriel : scola-d@univ-avignon.fr

Fax

Tél. +33 (0)4 90 16 25 75

<http://www.univ-avignon.fr>

Partie réservée à l'administration

Bon pour le remboursement :

- Droits d'inscription :

- Cotisation sécurité sociale :

Avignon, le

La Responsable du Service des Etudes et de la Scolarité

La demande doit être déposée à l'accueil de la scolarité ou envoyée au bureau concerné